

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

Site Internet [assurance.maladie - recrute.com](http://assurance.maladie-recrute.com)

DECISION

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

Vu la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi 2004-801 du 6 août 2004,

Vu l'ordonnance N°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,

Vu l'avis de la CNIL en date du 25 septembre 2008, récépissé de déclaration N°1312892,

DECIDE

Article 1^{er}

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés ouvre un site Internet assurance.maladie-recrute.com destiné à mettre à la disposition du public des informations d'ordre général sur ses métiers et à proposer à ses publics des services en ligne.

Il présente l'ensemble des offres d'emploi de la Caisse Nationale et des organismes du réseau et permet le dépôt de candidatures.

Article 2

La rubrique d'information sur l'Assurance Maladie et ses métiers peut contenir des témoignages, sous forme de commentaires ou de vidéos, de salariés volontaires.

Toutes les informations d'ordre général et les offres d'emploi sont en libre accès.

La réponse à une offre d'emploi ou une proposition de candidature spontanée sont également en accès libre.



Une possibilité de transfert d'une offre d'emploi à un ami est proposée. Elle est réalisée grâce à la saisie d'une adresse Email, qui ensuite n'est pas conservée.

Une rubrique facultative permet d'indiquer par un commentaire, comment l'internaute a eu connaissance du site et son avis sur le site.

Article 3

Chaque utilisateur a la possibilité de se créer un espace personnel, l'Espace Candidat, sécurisé par un mot de passe.

Les informations à fournir sont :

- une lettre de motivation
- un CV contenant les informations suivantes
 - état civil : civilité, nom, prénom
 - lieu de résidence : ville, code postal, pays
 - formation : niveau d'études, domaine d'étude principal
 - expériences professionnelles : niveau d'expérience, domaine de compétence, fonction d'encadrement
 - prétentions salariales
 - disponibilité : préavis, mobilité géographique

-un adresse Email pour la réception des réponses ou pour recevoir les offres d'emploi correspondant à des critères prédéterminés.

Les informations sont supprimées au bout de 6 mois de non utilisation de l'Espace Candidat.

Article 4

Une authentification basée sur l'utilisation du code d'accès permet de garantir la confidentialité des informations accessibles dans l'Espace Candidat.

Article 5

Lorsque l'internaute postule sur un poste, son CV et sa lettre de motivation sont transmises par mail aux organismes concernés.

Lorsqu'un prestataire externe a été choisi pour pourvoir un poste déterminé, les candidatures lui sont transmises.

Dans ce cas le prestataire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations personnelles et à ne pas conserver ces informations au-delà du temps nécessaire au pourvoi du poste.

Les services chargés du recrutement ont accès aux candidatures qui sont conservées 12 mois maximum.

Article 6

Le site est hébergé chez un prestataire.

L'application intègre des fonctionnalités d'audit.

Les données de mesure de la fréquentation du site ne sont pas nominatives.

Article 7

Le droit d'accès et de rectification pour les utilisateurs aux informations enregistrées sur leur compte s'exerce par l'interrogation du site et modification des informations de l'espace candidat.

Une fonction permet à chaque utilisateur de supprimer, à tout moment, les informations personnelles le concernant.

Article 8

La présente décision sera portée à la connaissance du public par affichage dans les locaux des CPAM ouverts au public.

Elle est également mise à disposition des usagers sur le site assurance.maladie-recrute.com


Frédéric van ROEKEGHEM

Paris, le 7 octobre 2008